



MA VILLE ACCESSIBLE POUR TOUS

GUIDE PRATIQUE POUR LES PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP

bordeaux.fr



ma ville

ÉDITO



Faire de Bordeaux une Ville durable et solidaire, cela signifie la rendre toujours plus attentive aux plus fragiles, enfants, personnes âgées, personnes en situation de handicap. C'est une priorité que j'ai souhaité inscrire concrètement dans les trois projets de Bordeaux : le projet urbain, le projet social et l'Agenda 21.

Toutes les actions doivent être aujourd'hui envisagées pour que notre ville devienne accessible à tous. A chaque handicap correspondent des besoins spécifiques qui doivent être pris en compte. Si beaucoup a été fait, la question de l'accessibilité doit rester une priorité pour qu'évolue notre regard et

que la personne en situation de handicap participe pleinement, comme tout citoyen, à la vie de sa ville. Cela repose d'abord sur une prise de conscience collective et sur l'implication de chacun. Dans le transport, l'habitat, le cadre de vie, la culture, le sport, les loisirs, le tourisme, l'emploi, l'éducation, nous devons faire progresser notre manière de mieux vivre ensemble.

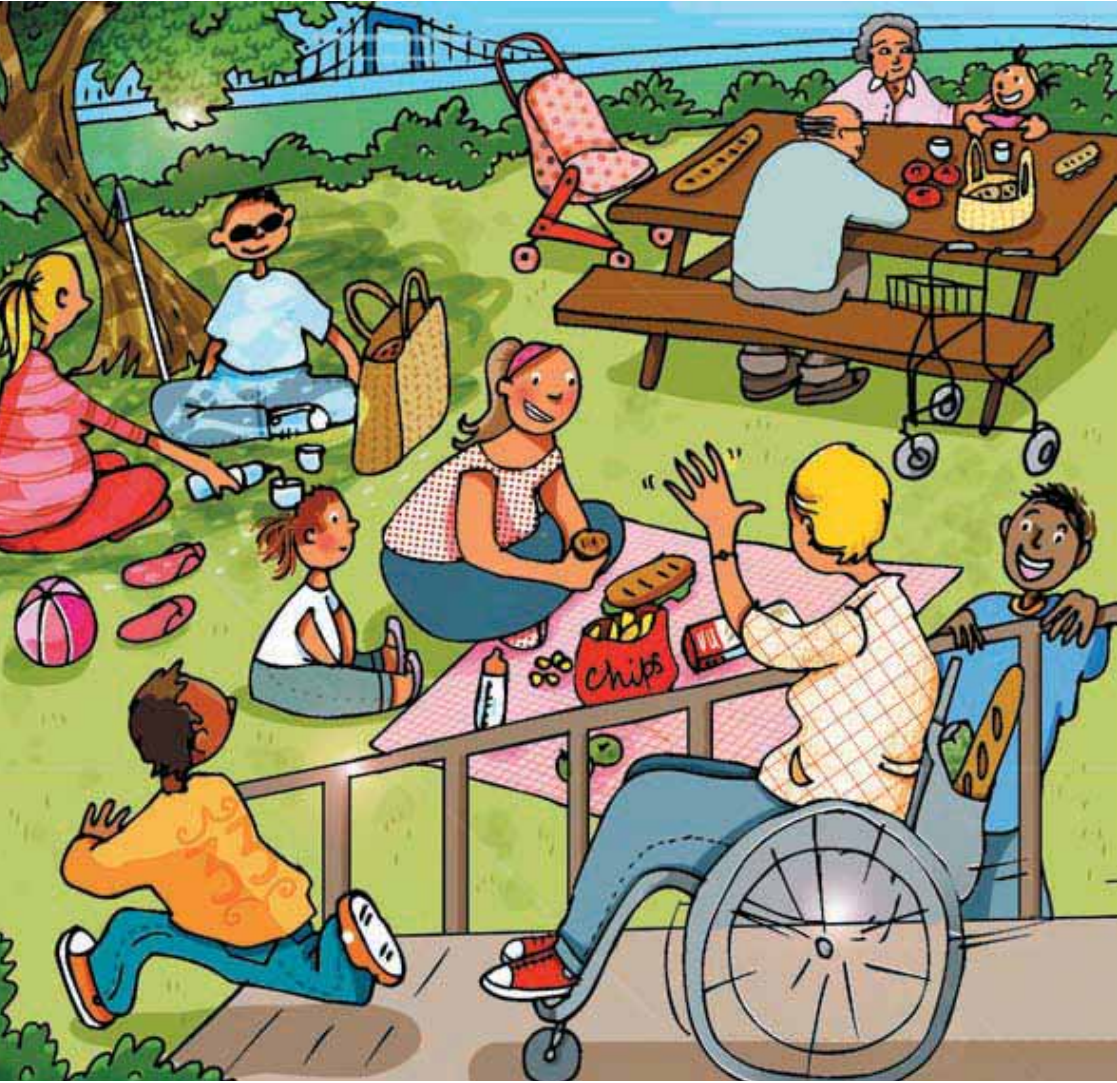
J'ai la chance, pour m'aider dans cette tâche, d'avoir à mes côtés Joël Solari, conseiller municipal délégué et lui-même en situation de handicap. C'est lui qui anime et coordonne l'action du Conseil Ville & Handicaps auquel adhèrent les principales associations bordelaises. Nous comptons sur leurs propositions pour progresser concrètement. J'espère que ce guide vous sera utile et contribuera encore un peu plus à vous faire aimer vivre à Bordeaux.

LA DÉFINITION DU HANDICAP

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées définit le handicap comme une limitation de la participation à la vie en société subie par une personne, en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap.

ALAIN JUPPÉ

Maire de Bordeaux



SOMMAIRE

01_ La vie citoyenne **//// 4-9**

02_ Les droits **//// 10-13**

03_ La vie au quotidien **//// 15-23**

04_ L'éducation **//// 25-29**

05_ La formation et l'emploi **//// 31-35**

06_ La vie sociale **//// 36-43**

07_ Le carnet d'adresses **//// 44-45**

08_ Les sites internet **//// 49**



LA VIE CITOYENNE _01

ACCESSIBILITÉ ET CITOYENNETÉ

Construire une ville accessible, accueillante, ouverte à tous est une priorité pour la Ville de Bordeaux et la condition sine qua non de la participation de toute personne en situation de handicap à la vie de la cité.

/// UNE VILLE ACCESSIBLE À TOUS

* La Commission Communale d'Accessibilité

Pour mettre en oeuvre l'accessibilité de ses établissements, la Ville s'est dotée d'une Commission Communale d'Accessibilité qui s'inscrit dans le cadre de la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

De structure collégiale, elle a pour mission :

- de piloter et de dresser le constat de l'accessibilité des établissements municipaux recevant du public au nombre de 360,
- d'analyser les améliorations à apporter et proposer des actions prioritaires,
- de suivre la réalisation des travaux d'amélioration programmés.

* L'accessibilité des manifestations encadrées par la Ville

La Ville s'assure de l'accessibilité des diverses manifestations publiques dans le domaine du sport, de la culture, du tourisme, des loisirs...

ZOOM /



Quels objectifs dans le champ du « handicap » ?

L'Agenda 21 de la Ville s'est fixé comme objectif de favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap dans la vie de la cité, au travers de deux grandes actions :

- favoriser l'accessibilité physique et intellectuelle des établissements de la Ville,
- favoriser l'emploi des travailleurs handicapés.



/// LA VIE CITOYENNE : L'ACCÈS À L'INFORMATION

Différentes actions renforcent l'accès à l'information pour les personnes en situation de handicap.

Le journal municipal **Bordeaux Magazine**, édité en Braille et audio est envoyé gratuitement sur simple demande. Parce qu'Internet est un outil d'information indispensable et un moyen d'intégration essentiel pour les personnes handicapées, le portail de la mairie **bordeaux.fr** a été conçu pour répondre aux critères d'accessibilité. Une **rubrique Ville & Handicaps** est dédiée à l'information sur toutes les questions de la vie quotidienne.

Le service d'accueil de la population pour toutes les formalités, est équipé de **boucles magnétiques** à destination des personnes sourdes ou malentendantes. Deux agents assurent l'accueil en **Langue des Signes Française**. **Une machine à lire** est également à la disposition des personnes malvoyantes. Tous les bureaux de vote de la Ville de Bordeaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Contact :

*Pour recevoir le journal municipal en **Braille** et **audio** :*
05 56 10 22 10

LE CONSEIL VILLE & HANDICAPS

Depuis février 2000, les membres du Conseil Ville & Handicaps se mobilisent autour de l'amélioration de la vie de la personne handicapée dans la cité. La mairie a souhaité engager un vaste travail de concertation avec l'ensemble des partenaires institutionnels et les associations, afin d'améliorer concrètement la vie quotidienne à Bordeaux. Le Conseil Ville & Handicaps réunit aujourd'hui 40 associations qui participent activement aux différentes commissions en tant que force de proposition.

/// QUI SONT LES MEMBRES ?

40 associations de personnes handicapées les plus actives de la région, des partenaires institutionnels et les directions de la Ville en sont membres.

/// COMMENT AGISSENT-ILS ?

Se fondant sur l'expérience des structures participantes et sur l'intervention d'experts, les membres formulent leurs propositions à la mairie. Les projets retenus sont affinés et soumis à un calendrier de programmation.



Conseil
Ville & Handicaps
MAIRIE DE BORDEAUX

Contact :

Conseil Ville & Handicaps
05 56 10 21 79

LES DROITS _02

UN INTERLOCUTEUR UNIQUE : LA MDPH

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) a pour vocation d'être le guichet unique pour toutes les questions liées au handicap. Elle a pour mission l'accueil, l'information, l'accompagnement et le conseil des personnes handicapées et de leur famille. Elle peut également agir en cas de litiges. Elle regroupe deux commissions sous l'autorité du préfet et du président du conseil général : la COMEX (Commission Exécutive) pour le fonctionnement et la CDAPH (Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées).

**/// POUR FACILITER LE
QUOTIDIEN DES FAMILLES,
ELLE DÉLIVRE EN PARTICULIER :**

* La carte d'invalidité

Elle permet une priorité d'accès aux places assises dans les transports collectifs.

* La carte européenne de stationnement (ex GIC GIG)

Elle donne accès aux places de stationnement réservées aux personnes handicapées dans l'ensemble de la Communauté Européenne. Pour l'obtenir, il faut avoir une carte d'invalidité de 80 % minimum.

Contacts :

MDPH 33

Immeuble Le Phénix
264, boulevard Godard
33300 BORDEAUX
05 56 99 69 00 / www.mdph33.fr

Consultez les sites internet :

www.bordeaux.fr
www.mdph33.fr
www.service-public.fr



LES DEMARCHES

Ressources, fiscalité, allocations, prestation de compensation... Cette rubrique propose aux personnes en situation de handicap ainsi qu'à leurs proches et aux professionnels qui les entourent de mieux connaître leurs droits.

/// LES RESSOURCES

* L'Allocation Adultes Handicapés (AAH)

Elle assure un minimum de ressources. Il faut être âgé de moins de 60 ans, justifier d'un taux d'incapacité d'au moins 80 % ou d'une incapacité comprise entre 50 et 79 %, et être dans l'impossibilité de trouver un emploi en raison de son handicap et ne pas avoir travaillé depuis au moins un an.

* Les compléments de l'AAH

- Un complément de ressources.
- Une majoration pour la vie autonome.

Il faut un taux d'incapacité d'au moins 80 % et bénéficier de l'AAH à taux plein ou en complément d'une pension de vieillesse, d'invalidité ou d'une rente d'accident du travail. Ces compléments n'étant pas cumulables, il est nécessaire de faire un choix.

* La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

Créée par la loi du 11 février 2005, la PCH couvre les besoins des personnes handicapées en aides humaines, aides techniques, aménagements de logement ou de véhicule, besoins exceptionnels ou spécifiques, aides animalières. La PCH est versée sans conditions de ressources. Pour les personnes qui ne souhaitent pas souscrire à la PCH, l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne et l'Allocation Compensatrice pour Frais Professionnels sont conservées.

Renseignements et demande de dossier auprès de la MDPH.

* L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)

Se reporter à la partie *éducation*, p.25

Contact :

CAF DE LA GIRONDE
rue du Docteur Gabriel Péry
33300 BORDEAUX
0820 25 33 10
www.caf.fr ou www.gironde.caf.fr

/// LES PROTECTIONS JURIDIQUES ET FISCALES

* Protection juridique

Qui peut en bénéficier ?

Les personnes majeures qui ne peuvent consentir aux actes juridiques.

Quelles en sont les mesures ?

La sauvegarde de justice, la curatelle et la tutelle.

Qui les met en œuvre ?

Ceci relève du juge des tutelles (certifiée par le médecin).

* Assurance

En plus de la responsabilité civile et de l'assurance vie ou rente survie, il existe l'épargne handicap. Ce contrat doit être souscrit par la personne handicapée elle-même, justifiant un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80 % d'incapacité et ne pouvant exercer une activité professionnelle.

* Fiscalité

Il existe plusieurs mesures fiscales spécifiques pour ce qui concerne :

a /// L'impôt sur le revenu : une demi part supplémentaire à partir de 80 % d'incapacité.

b /// Les impôts locaux : Taxes d'habitation et foncière sous conditions de ressources.

c /// Les successions et donations.

d /// La TVA à 5,5 % : sur les équipements spéciaux et sur les appareillages.

e /// La redevance télévision, sous conditions de ressources.

f /// La CSG (Contribution Sociale Généralisée) et la CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale), sous conditions de ressources.

Contact :

CENTRE DES IMPÔTS

Cité Administrative 11^{ème} étage Tour A
2 rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX CEDEX
05 57 57 41 09
www.impots.gouv.fr
www.service-public.fr





LA VIE AU QUOTIDIEN

_03

LE LOGEMENT

Se sentir bien chez soi, c'est avant tout pouvoir accéder à un lieu de vie adapté à ses besoins, au travers de l'aménagement spécifique de son logement, d'un accueil dans une structure spécialisée ou encore d'aides financières.

/// L'ACCÈS AU LOGEMENT

* Un interlocuteur privilégié : le BEAL

Le Bureau d'Études et d'Accessibilité au Logement (BEAL) créé par le Groupement pour l'Insertion des Personnes Handicapées Physiques (GIHP) propose une aide dans la recherche d'un logement accessible dans un environnement adapté. Le BEAL assure un rôle d'interface.

Pour louer un appartement, la demande est à faire directement auprès du parc privé ou du parc public.

* Comment effectuer une demande dans le parc public ?

- Constituer un dossier auprès des bailleurs sociaux : la liste est à consulter sur bordeaux.fr
- S'adresser à la direction du logement de la mairie. En liaison avec les bailleurs, elle assure le suivi des demandes.
- S'adresser à son employeur s'il cotise au 1 % patronal pour les entreprises de plus de 20 salariés.

Contacts :

DIRECTION DU LOGEMENT

57, cours Pasteur
33000 BORDEAUX
05 24 57 16 24/25
Possibilité de télécharger un dossier sur bordeaux.fr

GIHP AQUITAINE BEAL

436, avenue de Verdun
33700 MÉRIGNAC
05 56 12 39 39 / <http://gihpaquitaine.free.fr>

Le guide *Se loger à Bordeaux* vous donne les clés du logement à Bordeaux. (A télécharger sur bordeaux.fr)

/// LES STRUCTURES D'HÉBERGEMENTS

* Les établissements

d'hébergements et de soins

- Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)

- Maison d'Accueil Spécialisé (MAS)

Accueil des personnes ne pouvant exercer un emploi et nécessitant l'assistance d'une tierce personne pour les actes essentiels de la vie.

* Les établissements

d'hébergement

- Foyer d'hébergement

Accueil des personnes qui travaillent pendant la journée en milieu ordinaire, ou protégé ou encore en centre de rééducation professionnelle.

- Foyer de vie ou Occupationnel de Jour (FOJ)

Accueil des personnes qui ne travaillent pas en milieu ordinaire et protégé, mais ayant suffisamment d'autonomie.

* L'accueil familial

Alternative entre le maintien à domicile et l'hébergement collectif. Des familles d'accueil agréées proposent des hébergements à titre onéreux.

Toutes demandes ou orientations vers l'une de ces structures doivent être faites auprès de la MDPH.

Contact :

Pour trouver une famille d'accueil, contacter le bureau des accueillants familiaux

05 56 99 33 33 / www.cg33.fr

/// LES AIDES AU LOGEMENT

Pour réaliser des travaux d'accessibilité ou d'adaptation, acquérir un logement ou rester à domicile, il existe différents types d'aides. La MDPH est l'interlocuteur qui vous accompagnera tout le long de ce projet.

* Les aides sociales

Il existe trois types d'aides à la location :

- Aide Personnalisée au Logement (APL)

destinée à alléger les dépenses de logements conventionnés ou des accédants à la propriété (charge du loyer ou d'emprunt).

- Allocation de Logement Familiale (ALF)

réservée aux locataires ou aux accédants à la propriété. Cette allocation a pour cible les familles notamment monoparentales et les jeunes ménages.

- Allocation de Logement Social (ALS)

accordée lorsqu'on ne peut prétendre à l'APL ou à l'ALF.

Ces aides sont attribuées selon la situation et quel que soit l'âge du bénéficiaire.

Contacts :

CAF DE LA GIRONDE

rue du Docteur Gabriel Péry

33300 BORDEAUX

0820 25 33 10

www.caf.fr ou www.gironde.caf.fr

MSA (Mutualité Sociale Agricole)

13 rue Ferrère

33052 BORDEAUX

05 56 01 83 83

www.msa.33.fr / www.calcul-allocation-facile.com

* Les aides à l'acquisition et à l'amélioration

- Pour les locataires :

1. dans le parc privé

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) peut financer les travaux d'amélioration et d'accessibilité du logement.

2. dans le parc public

Le bailleur peut demander à bénéficier des « Subventions à l'amélioration des logements locatifs sociaux », pour effectuer les travaux d'accessibilité de l'immeuble et d'adaptation des logements.

- Pour ceux qui souhaitent devenir propriétaire :

1. la convention s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé (AREAS), offre une aide dans l'accès à l'assurance et à l'emprunt.

2. le prêt à taux zéro auprès de votre agence bancaire.

3. le prêt conventionné et le prêt à l'accession sociale.

4. le Prêt Social de Location-Accession. (PSLA).

- Pour les propriétaires :

Pour le conseil technique et le suivi des travaux, contactez le PACT.



Pour ceux qui souhaitent devenir propriétaire :

Déclic propriétaire

Direction générale de

l'aménagement

de la mairie de Bordeaux

Mission Habitat

57, cours Pasteur, 33000 BORDEAUX

05 24 57 16 91/93

Pour les propriétaires :

1 - Aide de la Mairie et Procvivis les Prévoyants

pour adapter le logement des propriétaires en situation de handicap. Pose de sols anti-dérapant, remplacement de la baignoire par une douche, pose de barre d'appui, pose de rampes d'escaliers, ... : tous ces travaux peuvent être pris en charge à hauteur de 4000 euros.

2 - Aide de la ville, d'Incité et de Procvivis Gironde, dans le centre historique de Bordeaux avec le prêt à taux zéro.

- Propriétaire ou locataire :

1. le « 1 % logement », si l'employeur y cotise,

2. le « crédit d'impôt »,

3. la PCH pour des travaux d'amélioration.

Contacts :

INCITÉ

101, cours Victor Hugo, 33000 BORDEAUX
05 56 50 20 10 / www.incite-bordeaux.fr

PROCIVIS GIRONDE

110, avenue de la Jallère, 33300 BORDEAUX
05 56 43 75 46

Pour plus d'informations sur les aides à l'acquisition ou à l'amélioration, consultez :

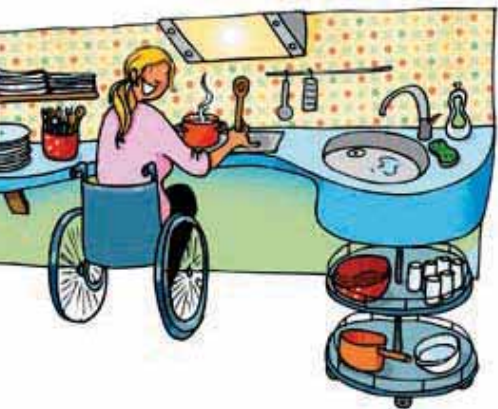
www.bordeaux.cci.fr / www.mdp33.fr
www.aeras-infos.fr / www.sgfgas.fr
www.logement.gouv.fr / www.bordeaux.fr

COMITÉ INTERPROFESSIONNEL DU LOGEMENT DE GUYENNE ET GASCogne (CILG)

Point habitat
6, cours du Chapeau Rouge, 33000 BORDEAUX
0 820 33 80 00 / www.cilg.tm.fr

PACT H&D 33

211, cours de la Somme
33000 BORDEAUX
05 56 33 88 88 / www.pacthdgironde.com



AGENCE DÉPARTEMENTALE POUR L'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL)

105, avenue Émile Counord
33000 BORDEAUX
05 57 10 09 10 / www.anil.org
Conseils sur toutes les questions liées au logement et à l'urbanisme

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

12, place de la Bourse
33000 BORDEAUX
05 56 79 50 00 / www.bordeaux.cci.fr

ANAH

Cité administrative
2, rue Jules ferry
33090 BORDEAUX Cedex
05 56 24 81 99 / www.anah.fr

/// VIVRE À DOMICILE

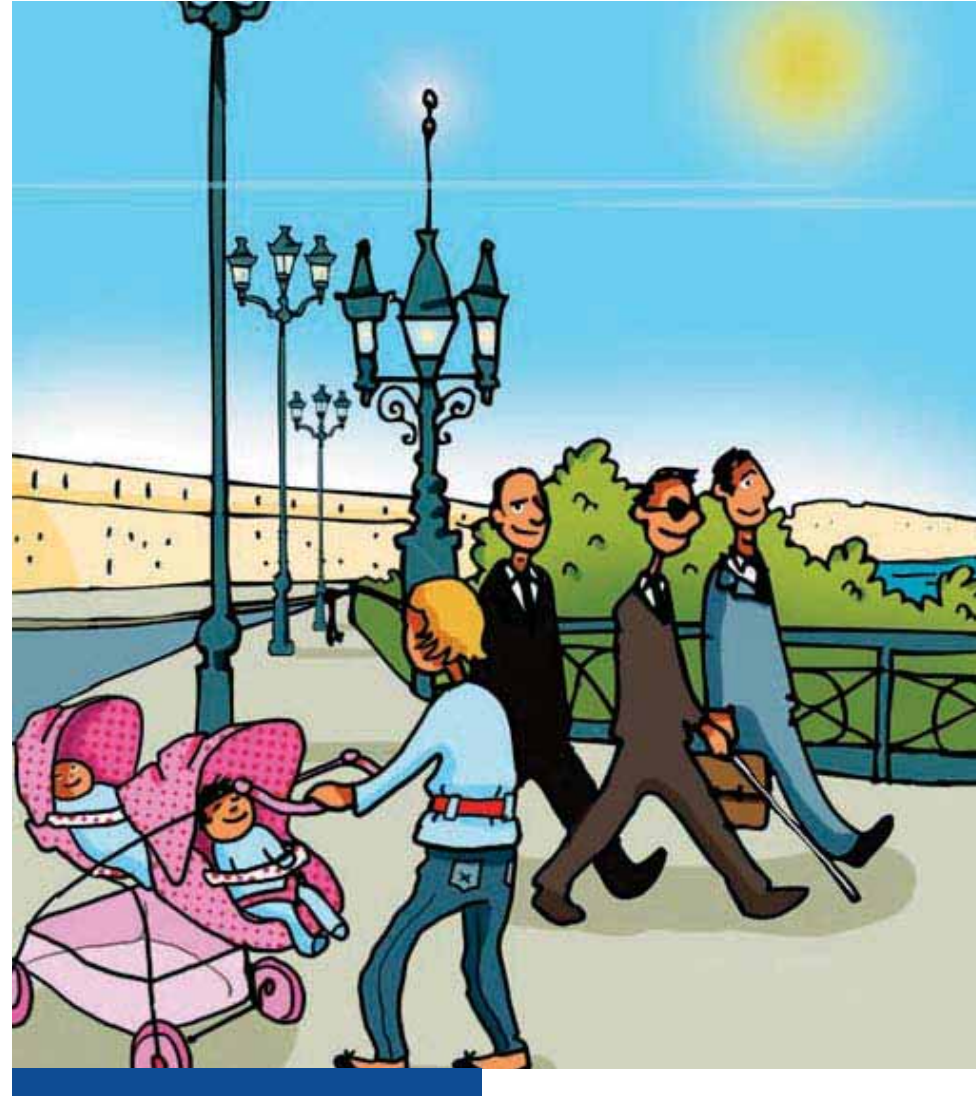
* Des services adaptés

- Les Services d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS),
- Les Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH),
- Les services à la personne : auxiliaire de vie, aide ménagère.

* Modes de financements

La PCH ou l'Allocation Compensatrice Tierce Personne (ACTP), si vous avez opté pour son maintien.

Renseignements et demande de dossier auprès de la MDPH



LES DÉPLACEMENTS

Qu'ils soient collectifs, adaptés ou individuels, de nombreux moyens de transports sont mis à la disposition des personnes en situation de handicap pour se déplacer et stationner dans les meilleures conditions.

/// LESTRANSPORTS COLLECTIFS

* En tram ou en bus

1. Le réseau TBC de la Communauté Urbaine de Bordeaux

- Le tramway et ses 89 stations ainsi que 22 % des lignes de bus sont accessibles.
- Le long des stations du tramway, des bandes d'éveil et de vigilance sont installées pour les personnes déficientes visuelles.



L'obtention d'une carte permettant la gratuité ou une réduction de tarif des transports en commun est possible sur demande et sous conditions de ressources.

MAIRIE DE BORDEAUX
Espace accueil formalités
05 56 10 20 31

Contact :

RENSEIGNEMENTS RÉSEAU TRAMWAY ET

BUS :

25, rue Commandant Marchand
33082 BORDEAUX Cedex
05 57 57 88 88 / www.infotbc.com
www.lacub.com

2. Le réseau TransGironde

Il permet de voyager sur tout le réseau de transport collectif interurbain. Une réduction de 90 % des tarifs sous conditions est possible. (Pas d'accessibilité pour le handicap moteur).

Contact :

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE
Direction des transports terrestres
Service des usagers des transports

Esplanade Charles de Gaulle
33074 BORDEAUX Cedex
05 56 99 33 33 / www.cg33.fr



* En train

La SNCF met à disposition **Accès plus** dans les grandes gares.

Ce service concerne :

- les personnes titulaires d'une carte d'invalidité ou de réformé/pensionné de guerre,
- les personnes ayant un *handicap avéré*.

Il permet d'obtenir des informations, de réserver un titre de transport, d'organiser une prestation d'accueil et d'accompagnement.

Chaque année la SNCF édite le *Guide des voyageurs handicapés et à mobilité réduite*. Il est disponible en braille sur le comptoir et sur demande.

Contact :

SNCF

Gare Bordeaux St-Jean

Rue Charles Domercq
33800 BORDEAUX
3635 (0.34 euros la 1ère min et 0.11 euros ensuite)
0 890 640 650 (0.11 euros/min)
www.accesplus.sncf.com
www.sncf.com
www.gare-en-mouvement.com
(Informations et services Bordeaux St-Jean)

* En avion

Air France propose **SAPHIR** (Service d'Assistance aux Personnes Handicapées pour les Informations et les Réservations). Une carte gratuite permet de bénéficier de toute une gamme de prestations : réservations, accompagnement et prise en charge de bagages, équipements spécifiques à bord. Assistance jusqu'à l'accès à bord et pour le débarquement sur demande, avec un délai de prévenance de 48h.

Contact :

SAPHIR AIR FRANCE
Aéroport de Mérignac
33700 MÉRIGNAC
Cedex 40
0 820 01 24 24 (0.12 euros/min)
05 56 34 50 50 / www.bordeaux.aeroport.fr

/// LESTRANSPORTS ADAPTÉS

* Qui peut en bénéficier ?

Toute personne à mobilité réduite ou non voyante ou dont le handicap est constaté par la commission d'accessibilité au transport à la demande.

* En pratique

////// MOBIBUS :

Ce service de transport à la demande sur la Communauté Urbaine de Bordeaux est assuré de 5h30 à 00h30 tous les jours sauf le 1^{er} mai. La réservation s'effectue de 7h à 19h du lundi au dimanche.

Contact :

MOBIBUS

05 56 16 61 66 / www.mobibus.fr

//// TRANSADAPT :

Effectue différents types de transports :

- scolaire et universitaire,
- vers les centres d'accueil de jour,
- dans les communautés de communes,
- sur devis, en fonction de l'itinéraire.

Ce service est assuré de 8h à 19h du lundi au vendredi, pour les transports sur devis il n'y a pas de limite horaire. La réservation s'effectue 48 heures à l'avance.

Contact :

05 57 30 65 60
0 800 880 910 / www.transadapt.org

//// ULYSSE :

Service de transport pour les déplacements à but thérapeutique. Conventionné par la CPAM pour les rendez-vous médicaux. Déplacements dans toute la Gironde, les départements limitrophes et possibilité de transports nationaux.

Ce service sur réservation est assuré tous les jours, 24h/24.

Contact :

05 56 34 75 37 / www.ulyссе-transport.fr

/// LES TRANSPORTS INDIVIDUELS

* En voiture

1. Le permis de conduire

Un dossier est à déposer auprès de la commission médicale du permis de conduire de la préfecture. Il requiert une visite médicale.

Le permis est délivré pour une durée maximum de 5 ans.

Après expiration, il est nécessaire de passer à nouveau une visite médicale. Les leçons et épreuves sont effectuées avec des véhicules adaptés et il existe la possibilité d'aménagements spécifiques pour les personnes malentendantes ou sourdes.

Contact :

PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

Esplanade Charles de Gaulle
33077 BORDEAUX Cedex
05 56 90 60 60 / www.gironde.pref.gouv.fr

CENTRE MEDICAL DES PERMIS DE CONDUIRE

Cité administrative de Bordeaux
2 rue Jules Ferry
Boîte 150
33090 BORDEAUX
05 56 24 84 96

2. Le stationnement



840 places à Bordeaux sont réservées aux détenteurs d'une carte européenne de stationnement réservé ou d'une carte GIG-GIC.

Le stationnement y est gratuit.

Pour connaître les places de stationnement réservées, consultez le site www.bordeaux.fr

Des parkings souterrains équipés d'ascenseurs offrent eux aussi des espaces réservés.

C-Zame Technologie :

La ville de Bordeaux expérimente le système C-Zame de protection électronique des places de stationnement réservées aux personnes en situation de handicap.

Inscription gratuite :

05 56 15 24 24 ou 05 56 15 24 20
www.c-zame.com

* A vélo & fauteuil roulant

La maison du vélo met à disposition gratuitement des vélos et deux mono pousseurs.

Contact :

LA MAISON DU VÉLO

69 cours Pasteur
33000 BORDEAUX
05 56 33 73 75

* A pied

De nombreux aménagements de voirie sont installés : bandes podo-tactiles, dépressions charretières, feux sonores, etc. Un guide pratique ainsi qu'un plan d'accessibilité du cœur de la ville retraçant tous les cheminements accessibles de l'hyper centre sont disponibles et peuvent être téléchargés sur le site www.bordeaux.fr

Contact :

Référez-vous au **Code de la rue** pour obtenir plus d'informations sur les déplacements et le stationnement.
Disponible sur le site www.bordeaux.fr

/// LES AIDES

* Une aide pour l'aménagement d'un véhicule

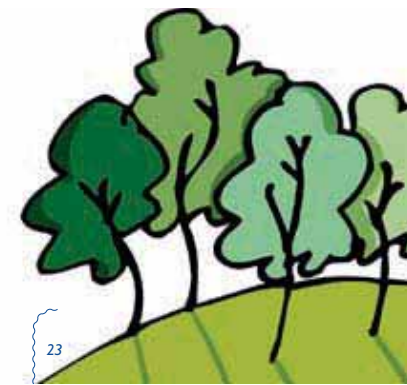
Il faut soit être titulaire du permis de conduire portant la mention restrictive d'un poste de conduite adapté, soit manifester sa volonté d'apprendre à conduire en recourant à la conduite accompagnée (un certificat médical d'aptitude est nécessaire).

* Une aide pour les surcoûts liés au transport

- Lors des transports réguliers, fréquents ou correspondant à un départ annuel de congés,
- Lors les déplacements entre votre domicile et votre lieu de résidence (hôpital, établissement médico-social ou accueil de jour), lorsqu'ils sont effectués par un tiers ou lorsque la distance aller-retour est supérieure à 50 km.

Site internet à consulter :

www.handicap.org
Référez-vous au **guide Handicap et Automobile** édité par l'association Point carré handicap.





L'EDUCATION _04

Afin de répondre aux besoins des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap, des dispositifs d'accompagnement et d'aménagement sont mis en place pour favoriser leur intégration et leur autonomie tout au long de leur scolarité et de leurs études supérieures, en milieu ordinaire ou adapté.

L'ENFANCE

/// QUELLES PRISES EN CHARGE ?

Les enfants de moins de 6 ans bénéficient d'un accès en milieu ordinaire dans les structures municipales de prise en charge de la petite enfance : Crèches et Haltes-garderies.

Lorsque l'état de santé nécessite des soins médicaux particuliers, l'accueil de l'enfant en situation de handicap a lieu dans une pouponnière à caractère sanitaire.

Crèches et halte-garderies spécialisées :

CANAILLOUS

Cité Renard
4, rue Brascassat
33800 BORDEAUX
05 56 85 35 66

Accueil d'enfants handicapés et non handicapés jusqu'à 4 ans.

CANAILLOUS-LAFFITEAU

13 rue Laffiteau
33800 BORDEAUX
05 56 85 39 79

Accueil d'enfants handicapés et non handicapés jusqu'à 4 ans.

NUAGE BLEU

Résidence Québec : Appt 002
3, rue Samuel Kirsz
33300 BORDEAUX
05 56 50 37 11

Accueil d'enfants polyhandicapés de 3 mois à 6 ans.

LE JARDIN D'HORTENSE

140 rue Hortense
33100 BORDEAUX
05 56 67 87 06

Accueil d'enfants handicapés et non handicapés de 15 mois à 4 ans.

Différentes structures spécialisées ont pour vocation de conseiller et d'accompagner les familles et l'entourage, de favoriser le développement de l'autonomie et de la communication de l'enfant.

La Protection Maternelle Infantile (PMI)

Elle dépend de la Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion.

Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP)

Centre Médico-Psycho-Pédagogique (CMPP)

C'est la CDAPH qui vous oriente vers ces structures.

Assistantes maternelles : ceci relève de la MDPH.

LA SCOLARISATION

/// DE LA MATERNELLE AU LYCÉE

Priorité à l'adaptation et au partage :

la mairie de Bordeaux étudie individuellement l'intégration de chaque enfant en milieu scolaire. Tous les programmes de rénovation des écoles bordelaises intègrent la mise en accessibilité des locaux.

* Les différents types d'accompagnement

- **Un accompagnement collectif** au sein d'un dispositif adapté, rattaché à une école ordinaire, avec les Classes d'Intégration Scolaire (CLIS) pour l'enseignement en primaire, les Unités Pédagogiques d'Intégration (UPI), les Sections d'Aménagement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) ou les Lycées d'Enseignement Adapté (LEA), concernant le collège et le lycée.
- **Un accompagnement éducatif**, avec les Auxiliaires de Vie Scolaire (AVS).
- **Un accompagnement physique**, avec les Emplois de Vie Scolaire (EVS)
- **Un accompagnement par un Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD).**
- **Un accompagnement adapté** permet un enseignement à distance pour les enfants hospitalisés ou malades.
- **Un accompagnement individuel**, dans le cadre d'un Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) ou d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) dans une classe.

Lorsque l'intégration en milieu ordinaire n'est pas possible, il existe des structures spécialisées, prenant en charge la scolarisation de l'enfant, ce sont :

- les établissements médico-éducatifs,
- les établissements à caractère sanitaire.

La MDPH oriente les familles vers ces structures adaptées.



Centres médicaux :

CAMSP

Troubles neuromoteurs Place Amélie Raba Léon
33000 BORDEAUX
05 56 79 56 27

CAMSP

Déficients auditifs
Place Amélie Raba Léon
33000 BORDEAUX
05 56 79 56 79 / www.chu-bordeaux.fr

CMPP

168, bd du Président Wilson
33000 BORDEAUX
05 56 44 24 77

PMI

Renseignez-vous auprès de la MDSI.
Les coordonnées sont sur :
www.cg33.fr

* A qui s'adresser ?

Pour s'informer sur les établissements scolaires adaptés et les accompagnements :

INSPECTION ACADÉMIQUE :

30, cours de Luze
BP 919
33060 BORDEAUX Cedex
05 56 56 36 00 / www.ia33.ac-bordeaux.fr
(rubrique «vie de l'élève, place des parents à l'école»).

COORDINATRICE AVS ET EVS, INSPECTION ACADÉMIQUE

Aide à la Scolarisation des Élèves Handicapés (ASEH) :
05 56 56 36 12

Pour une scolarisation à distance :

ADPEP (Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public)
70 rue du Château d'Eau
33000 BORDEAUX
05 56 56 57 00 / www.lespep33.org

ASSEM (Association Soutien Scolaire Enfants Malades)
CHU BORDEAUX
Centre Jean Abadie
89, rue des Sablières
33077 BORDEAUX Cedex
05 56 79 56 88 / www.assem-aquitaine.com

CNED (Centre National d'Enseignement à Distance)
Boulevard Léonard de Vinci
Téléport 4, BP 60200
86980 CHASSENEUIL DU POITOU
05 49 49 94 94 / www.cned.fr

Sites internet à consulter :

www.bordeaux.fr
www.education.gouv.fr/handiscol

* De quelles aides peuvent bénéficier les familles ?

- L'Allocation Journalière de Présence Parentale (AJPP)

Si l'enfant est gravement malade, accidenté ou handicapé et que le parent souhaite arrêter ponctuellement son activité.
Toute demande de dossier se fait auprès de la CAF.

- L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)

Pour un enfant de moins de 20 ans, en fonction de son taux d'incapacité et de la cessation ou la réduction d'activité professionnelle d'un des parents. Étant une base, elle peut être majorée par un complément accordé par la CDAPH.
Toute demande de dossier se fait auprès de la MDPH.

Organismes sociaux à contacter :

CAF DE LA GIRONDE

rue du Docteur Gabriel Péry
33300 Bordeaux
0820 25 33 10
www.caf.fr ou www.gironde.caf.fr

MDPH 33

Immeuble Le Phénix
264, boulevard Godard
33300 BORDEAUX
05 56 99 69 00 / www.mdph33

L'UNIVERSITÉ

Le relais handicap de l'université Michel de Montaigne a pour objectif de favoriser l'insertion des étudiants dans l'enseignement supérieur. Il met à disposition un guide s'adressant à l'ensemble des primo-entrants, dans lequel une page est dédiée aux étudiants en situation de handicap. Des correspondants étudiants handicapés sont présents dans toutes les universités de Bordeaux.

Sites internet à consulter :

Association nationale pour le droit au savoir et à l'insertion professionnelle des jeunes personnes handicapées
www.droitausavoir.asso.fr

Mise en relation d'étudiant(e)s et de diplômé(e)s en situation de handicap avec les entreprises et les administrations
www.handi-up.org



Responsable du relais handicap au sein des universités :

Université Michel de Montaigne Bordeaux III

Esplanade des Antilles
Domaine Universitaire
33607 PESSAC Cedex
05 57 12 47 34 , 05 57 12 10 87
06 25 90 92 85 / www.u-bordeaux3.fr

Contacts écoles d'ingénieurs :

Institut Polytechnique de Bordeaux

16, avenue de Pey Berland
33607 PESSAC Cedex-France
05 40 00 37 91

ENITAB

1, cours du Général de Gaulle
33175 GRADIGNAN Cedex
05 57 35 42 33 / www.enitab.fr

IEP, sciences polytechniques de Bordeaux

11 allée Ausone
Domaine universitaire
33307 PESSAC Cedex
05 56 84 44 08 ou 06 10 28 19 47
www.sciencespobordeaux

Contact :

CROUS

18, rue du Hamel
33000 BORDEAUX
05 56 33 92 00 / www.crous-bordeaux.fr



LA FORMATION & L'EMPLOI _05

L'ACCÈS À L'EMPLOI

En donnant la priorité au travail en milieu ordinaire, la loi du 11 février 2005 réaffirme le principe de non-discrimination à l'égard des personnes en situation de handicap. Elle confirme l'obligation d'emploi à hauteur de 6 % de travailleurs handicapés tant dans le secteur privé (pour les entreprises de plus de vingt salariés) que dans le secteur public.

- L'inscription directe auprès d'un Cap Emploi si la personne est déjà bénéficiaire de la RQTH.

Pôle Emploi et Cap Emploi assurent l'accompagnement et la mise en œuvre du parcours vers l'emploi en milieu ordinaire tout au long de la recherche.

Pour les jeunes de 16 à 25 ans La Mission Locale, structure d'accueil, d'information et d'orientation propose également un accompagnement vers l'emploi.

Contacts :

CAP EMPLOI GIRPEH

Manager Saint-Jean
23, quai de Paludate
33800 BORDEAUX
05 56 31 38 27 / www.capemploi.net

CAP EMPLOI MÉDIA HAND'TREPRISE

Immeuble Le Phoenix
264, Boulevard Godard
33000 BORDEAUX
05 56 92 86 31

MISSION LOCALE BORDEAUX AVENIR JEUNES

14, cours Pasteur
33000 BORDEAUX
05 56 79 97 20 / www.lamissionlocale.com

/// L'ACCÈS À L'EMPLOI EN MILIEU ORDINAIRE

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) est à demander à la MDPH. Le taux d'invalidité doit être égal ou supérieur à 10%. Un référent pour l'emploi est alors désigné par la MDPH, pour répondre aux questions relatives à l'insertion professionnelle.

Deux possibilités :

- L'inscription auprès de Pôle Emploi, qui pourra être suivie d'une orientation vers des partenaires associés et adaptés, tels que les Cap Emploi.

ZOOM

Les Rencontres emploi handicap

Chaque année, la Maison de l'Emploi de Bordeaux organise les Rencontres emploi handicap.

Pour favoriser les rencontres entre entreprises et travailleurs handicapés
Renseignements au 05 56 42 76 55

/// L'ACCÈS À L'EMPLOI EN MILIEU ADAPTÉ

Plusieurs types de structures adaptées proposent des activités professionnelles avec des conditions de travail et un environnement aménagés pour les personnes en situation de handicap.

* Les Entreprises Adaptées (EA) et les Centres de Distribution de Travail à Domicile (CDTD)

Ce sont des entreprises du milieu ordinaire employant au moins 80 % de travailleurs handicapés. Les conditions de travail y sont adaptées.

* Les Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT)

Le contrat de travail n'est pas fixé, il s'agit d'un contrat de soutien et d'aide par le travail. Même si c'est une structure protégée, une mise à disposition en entreprise est possible, tout en continuant à bénéficier d'un accompagnement médico-social et professionnel.

Ces structures peuvent servir de tremplin vers des emplois dans des entreprises en milieu ordinaire. C'est la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) qui oriente soit vers un ESAT, soit vers les EA et les CDTD.



Favoriser l'emploi des personnes handicapées.
Les parcs et jardins montrent l'exemple.
La direction des parcs et jardins confie le nettoyage d'espaces verts dans les principaux parcs à des ESAT.

/// CRÉER SON PROPRE EMPLOI

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et la chambre des métiers (CM) constituent des sources précieuses d'informations.

L'AGEFIPH est le contact indispensable en matière de soutien et d'accompagnement des projets des demandeurs d'emplois à travers l'aide à la création.

Qui peut bénéficier de l'aide à la création ?

Les personnes handicapées à la recherche d'un emploi et inscrites au Pôle Emploi.

Quelles sont les démarches à effectuer ?

L'AGEFIPH met en relation le demandeur d'emploi avec un partenaire, tel que Pôle Emploi, Cap Emploi et le prestataire de conseil. Ce sont eux qui analysent la viabilité du projet et accompagnent la personne dans ses démarches pour constituer son dossier.

Contacts :

AGEFIPH

Le Millénium 2, Zac cœur de Bastide
13, rue Jean-Paul Alaux
33072 BORDEAUX Cedex
0 811 37 38 39 (prix d'appel local)
www.agefiph.fr

CCI BORDEAUX

12, place de la Bourse
33000 BORDEAUX
05 56 79 50 00 / www.bordeaux.cci.fr

CHAMBRE DES MÉTIERS DE L'ARTISANAT (CM) DE LA GIRONDE

46, avenue du Général de Larminat
33000 BORDEAUX
05 56 99 91 00 / www.cm-bordeaux.fr



La mairie de Bordeaux réserve certains lots ou marchés à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail, comme le nettoyage des locaux, les fournitures de bureaux, le marquage des vêtements de travail, etc.

/// LES AIDES À L'EMPLOI ET AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI

L'activité professionnelle peut occasionner des frais spécifiques tels que : frais de transport, aménagement des locaux ou d'un véhicule, etc. Différents organismes attribuent des aides financières et techniques et interviennent également dans le cadre du maintien dans l'emploi.

* Quatre organismes de référence

La MDPH

La MDPH est le contact pour obtenir des aides à l'emploi, à travers la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ou l'Allocation Compensatrice pour Frais Professionnels (l'ACFP), si vous avez décidé de la conserver. Certains frais professionnels sont pris en charge.

AGEFIPH & FIPHFP

L'AGEFIPH pour le secteur privé et le FIPHFP pour le secteur public disposent d'un panel d'aides à votre disposition, tant pour les demandeurs d'emploi, que pour les salariés ou les employeurs (aides aux transports, à l'emploi et au maintien, aménagement du poste de travail, etc).

L'État

Les informations sur les aides de l'Etat sont disponibles auprès du Pôle Emploi ou des Cap Emploi.



Les Services d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH)

Ils participent à la recherche de solutions au maintien dans l'emploi dès lors qu'apparaît une inadéquation entre le handicap de la personne et le poste de travail. Ils interviennent en complément des acteurs de droit commun, tels que la médecine du travail, la CRAM, la MSA... Ce service est gratuit.

Contacts :

SAMETH

Parc d'activité Georges Petit
43-47, rue Marcel Sambat
33130 BÈGLES
05 56 94 71 04

Pour plus de renseignements sur les aides de l'AGEFIPH :

Le Millénium 2, Zac cœur de Bastide
13, rue Jean-Paul Alaux
33072 BORDEAUX Cedex
0 811 37 38 39 (prix d'un appel local)
www.agefiph.fr

FIPHFP

Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
www.fiphfp.fr

Toutes les informations liées à l'emploi sur :

www.bordeaux.fr
www.mdeph33.fr
www.travail-solidarite.gouv.fr
www.fiphfp.fr
www.handroit.com
www.hanploi.fr
www.handicap.hbons.fr
www.handi-cv.com

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Pôle Emploi et Cap Emploi peuvent proposer une orientation vers une formation professionnelle.

L'Association pour la Formation Professionnelle des Adultes (AFPA) et le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) proposent des formations professionnelles adaptées.

* L'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (AGEFIPH)

peut financer intégralement ces formations, ou y participer avec l'aide de la Région, l'État, les Collectivités Territoriales ou le Pôle Emploi.

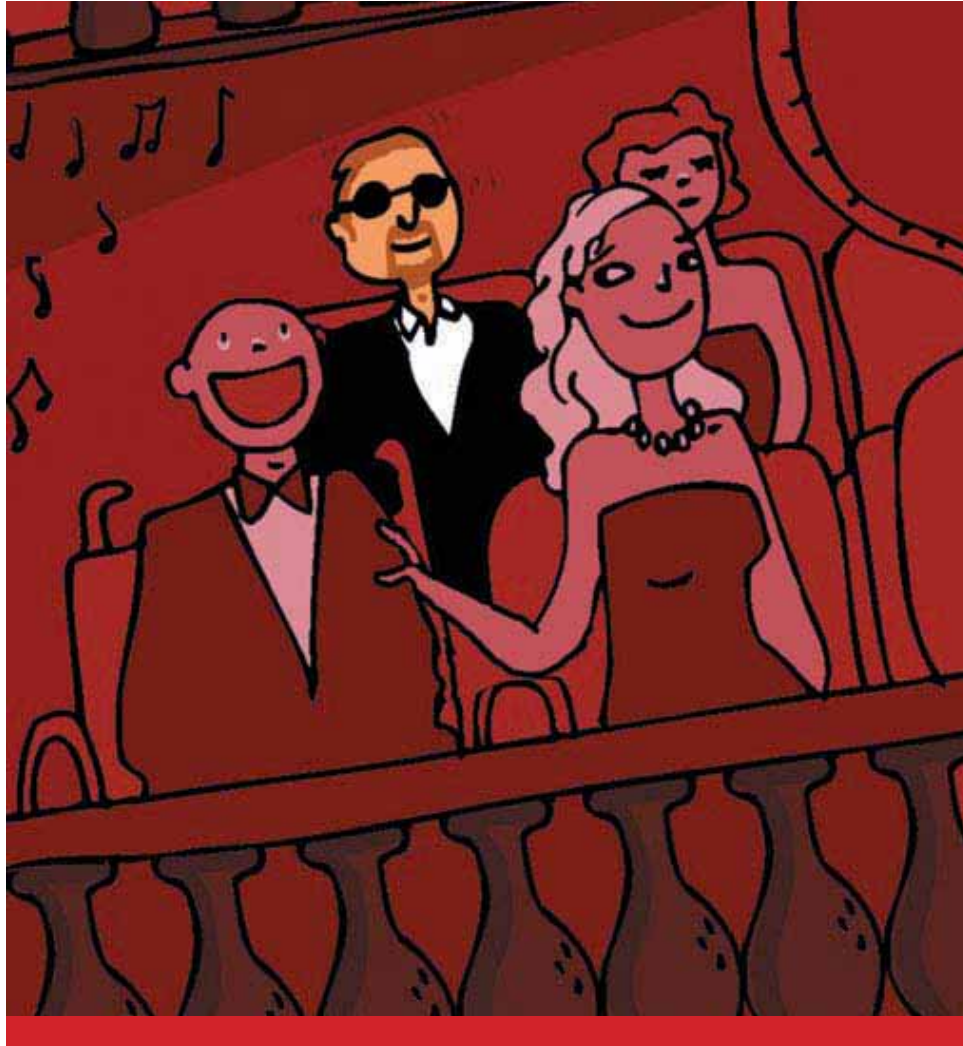
Contacts :

AFPA

Direction régionale
22, rue Alfred de Vigny
33200 BORDEAUX
05 56 17 14 00
www.afpa.fr ou www.aquitaine.afpa.fr

CNED

Bd Léonard de Vinci
Téléport 4, BP 60200
86980 CHASSENEUIL DU POITOU
05 49 49 94 94 | www.cned.fr



ZOOM /

* Guide Tourisme et Handicaps

Édité par la Ville, il recense 3 itinéraires labellisés au sein de la ville de Bordeaux : Palais Gallien, Centre historique, Bastide et Jardin Botanique.

Le **Guide touristique : 3 itinéraires de découverte adaptés**, est disponible à l'accueil de la mairie ou à l'office de tourisme.

Un itinéraire sur les quais est en cours de labellisation.



LA VIE SOCIALE _06

LA VIE CULTURELLE ET TOURISTIQUE

La pratique d'activités sportives et culturelles est un facteur d'épanouissement physique, moral et social. La ville s'emploie à rendre accessible le plus grand nombre de ses établissements et ainsi, permettre la participation des personnes en situation de handicap aux activités culturelles, artistiques, sportives et de loisirs, en collaboration avec les associations spécialisées.

/// CULTURE ET TOURISME

* Label Tourisme & Handicap

Depuis 2001, le label Tourisme & Handicap garantit l'accessibilité des sites touristiques et lieux publics pour les quatre handicaps : moteur, visuel, auditif et mental.



Le label peut être obtenu pour une ou plusieurs familles de handicaps.

Pour connaître les sites labellisés, rendez-vous sur:

www.tourisme-handicaps.org
www.bordeaux-tourisme.com

ZOOM /

73 parcs, jardins et squares ...

La Ville de Bordeaux propose de nombreuses idées de balade en plein air : Notons que le jardin Botanique est entièrement accessible et en cours de labellisation Tourisme & Handicap.

Esplanade Linné
33100 Bordeaux
Tél : 05 56 52 18 77

Envie de vert ?

Consultez le guide :
« Ma ville et ses jardins »
et le portail bordeaux.fr

* Office de tourisme

Il propose un **plan-guide du patrimoine** édité en Braille pour les personnes aveugles ou malvoyantes. **3 tables d'orientations en relief**, avec inscription en braille et accessibles aux personnes à mobilité réduite sont installées dans la ville.

12, cours du XXX juillet
33080 BORDEAUX Cedex
05 56 00 66 00 / www.bordeaux-tourisme.com



* Bordeaux Monumental

Vitrine permanente du patrimoine.
Accès à toutes les salles d'expositions
Des catalogues en Braille du plan guide
du patrimoine peuvent être prêtés pour
les personnes ayant une déficience
visuelle et fonds sonores.
28, rue des Argentiers, 33000 BORDEAUX
05 56 48 04 24



* Comité Départemental du Tourisme

Un guide *Tourisme et handicap* est
disponible à la Maison du Tourisme ou
sur le site Internet.
Maison du Tourisme de la Gironde
21, cours de l'Intendance, 33000 BORDEAUX
05 56 52 61 40 / www.tourisme-gironde.fr

/// MUSÉES

* CAPC musée d'art contemporain

Accessible avec accompagnement.
Accompagnement nécessaire pour
accéder au café du musée.
7, rue Ferrère, 33000 BORDEAUX
05 56 00 81 50

* Centre Jean Moulin

Accessible en rez-de chaussée
48, rue Vital Carles, 33000 BORDEAUX
05 56 79 66 00

* Musée des Arts-décoratifs

Rez-de-chaussée de l'hôtel et de l'espace
design accessibles.
Visites adaptées sur RDV
39, rue Bouffard, 33000 BORDEAUX
05 56 10 14 00

* Muséum d'Histoire naturelle

Accessible en 2012.
5, place Bardineau, 33000 BORDEAUX
05 56 48 26 37 / 05 56 48 29 86



**Gratuité des expositions
permanentes au sein de ces
différents musées, mais aussi pour
les expositions temporaires pour les
personnes handicapées.**

* Musée des beaux-arts

Mise en accessibilité programmée.
Visites adaptées sur RDV
20, cours d'Albret, 33000 BORDEAUX
05 56 10 20 56

* Galerie des beaux-arts

Ensemble de la galerie accessible
Élévateur (charge max : 252 kg)
Place du Colonel Raynal, 33000 BORDEAUX

* Musée d'Aquitaine

Accès à l'ensemble des salles avec
accompagnement.
Élévateur pour accéder au musée
et monte-charge au 2^{ème} étage.
Entrée « Espace Aquitaine »
Visite sensorielle pour les mal et non-
voyants, une séance mensuelle, sur
réservation.
Présence d'un guide non-voyant
20, cours Pasteur, 33000 BORDEAUX
05 56 01 51 00

* Musée national des Douanes

Accessible avec accompagnement.
Visiteurs malvoyants/aveugles
ou ayant un Handicap mental :
visites adaptées sur demande
1, place de la Bourse, 33000 BORDEAUX
05 56 48 82 82 / www.musee-douanes.fr

* Base Sous-Marine

Accès aux expositions, manifestations et
spectacles avec accompagnement.
Visites adaptées pour groupe sur RDV
Pour les spectacles, emplacement
réservés devant la scène
Boulevard Alfred Daney, 33000 BORDEAUX
05 56 11 11 50

* Cap-Sciences

Accessible avec accompagnement.
Rampe d'accès à l'entrée du bâtiment.
Exposition principale accessible,
de plein pied.
Dispositifs d'expositions accessibles
Certaines animations sont totalement
accessibles, d'autres nécessitent une
adaptation.
Hangar 20, Quai de Bacalan
33300 BORDEAUX
05 56 01 07 07 / www.cap-sciences.net

**Pour plus de détails sur les théâtres, et les
musées à Bordeaux, consultez le site :
www.bordeaux.fr**

/// THÉÂTRES, SPECTACLES ET DANSES



* Opéra National de Bordeaux

Accessible sauf salles de conférences.
Maquettes tactiles.
Audio description.
Place de la Comédie, 33000 BORDEAUX
05 56 00 85 95 / www.opera-bordeaux.com

* TnBA

Accessible aux différentes salles.
« Guide d'accueil à l'attention des per-
sonnes à mobilité réduite » téléchargea-
ble sur le site du TNBA.
Spectateurs sourds ou malentendants :
Spectacle traduit en LSF.
La salle Vitez s'équipe d'un système
adapté aux personnes malentendantes
appareillées, à retirer auprès de l'équipe
d'accueil.
Spectateurs aveugles ou malvoyants :
Pour tous :
Visites du théâtre, des parcours et des
rencontres sont élaborées en fonction de
chaque groupe.
Audio description
Square Jean Vauthier, 33000 BORDEAUX
05 56 33 36 80 / www.tnba.org
Pour plus d'informations, contactez le service des
relations avec le public au : 05 56 33 36 83

* Théâtre du Pont Tournant

Labellisé Tourisme & Handicaps
accessible aux déficients auditifs
(surtitrage et boucle magnétique)
13, rue Charlevoix de Villers, 33300 BORDEAUX
05 56 11 06 11
pont.tournant@gmail.com



/// BIBLIOTHÈQUES



La bibliothèque municipale est un réseau de **11 bibliothèques qui accueillent le public dans les 8 quartiers de la Ville.**

* Bibliothèque centrale de Mériadeck

85, cours du Maréchal Juin, 33000 BORDEAUX
05 56 10 30 00

ZOOM

L'Espace Diderot.

Au sein de la bibliothèque municipale, un espace est dédié aux personnes handicapées. Elles peuvent se plonger dans la lecture d'ouvrage de leur choix, grâce à une adaptation des ouvrages en gros caractères, en Braille ou audio. Les journaux sont accessibles grâce au logiciel « Vocale Presse ». D'autres équipements spécifiques sont mis en place comme un scanner et un logiciel de reconnaissance de caractères. Pour les malentendants, des livres et vidéocassettes en Langue des Signes Française sont disponibles et un accueil est assuré par une personne formée à la langue des signes.

Pour plus d'informations : 05 56 10 30 79
Toutes les informations sur vos bibliothèques de quartier : bordeaux.fr.

9 bibliothèques de quartier
Renseignements au 05 56 10 30 60

1 bibliothèque mobile
Renseignements au 06 20 33 94 26
Accessible au moyen d'un élévateur.

/// FORMATIONS ET ATELIERS ARTISTIQUES



1. Les formations

* Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud

22, quai Sainte-Croix, 33033 BORDEAUX Cedex
05 56 92 96 96

* Ecole des beaux-arts de Bordeaux

7, rue des Beaux Arts, 33800 BORDEAUX
05 56 33 49 10

2. Les ateliers

* Klaus Compagnie

Compagnie de danse contemporaine avec une troupe de danseurs en situation de handicap et valides.

11, rue Erik Satie, 33200 BORDEAUX
05 56 93 13 04
www.klauscompagnie.fr

* Clairvoyance

Compagnie indépendante de café-théâtre composée de comédiens non voyants.

Résidence des Camélias,
15, rue Calixte Camelle, 33130 BÈGLES
05 56 49 19 60

* Clin d'œil

Compagnie théâtrale de comédiens non-voyants créée par Clairvoyance.
12, rue de Cursol, 33000 BORDEAUX
05 56 33 85 85 / www.bordeaux.unadev.com

* Association d'Aide à l'Insertion Sociale Espace Artisse

Ateliers de créations et de productions

artistiques : théâtre/ musique/ danse/ écriture/ arts plastiques.

29, rue Ausone, 33000 BORDEAUX
05 56 81 93 22

* Arteliers

Association régionale sur le travail d'expression libre dont l'objectif est l'épanouissement et la reconnaissance sociale..

Ateliers culturels et artistiques : peinture/ musique/ théâtre/ expression corporelle/ danse.

Loisirs et sorties culturelles : musées/ théâtre/ spectacle de danse/ cinémas, etc.
Séjours création artistiques
Rencontres artistiques avec les professionnels

Renseignements : Maison des Associations
55, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
33700 MÉRIGNAC
05 56 67 28 79

Pour plus de renseignements sur vos sorties culturelles : bordeaux.fr.

ZOOM

La piscine du Grand Parc

>**Aménagement :**
Système de mise à l'eau
Mise à disposition d'un fauteuil spécifique pour l'accès aux parties humides.

60, cours de Luze
33300 BORDEAUX
05 56 90 89 40 ou 05 56 90 89 45

LA VIE SPORTIVE



Les équipements municipaux, en collaboration avec les clubs sportifs bordelais proposent l'accès à des activités variées et aux nombreuses manifestations toute l'année.

/// LES PISCINES COUVERTES

* Piscine Judaique

Accès avec accompagnement.
Rampe d'accès à l'eau
164, rue Judaique, 33000 BORDEAUX
05 56 51 48 31 ou 05 56 51 97 47

* Piscine Georges Tissot

Accès avec accompagnement.
Système de mise à l'eau
Sanitaires aménagés
46, rue Léon Blum, 33000 BORDEAUX
05 56 50 88 84

* Piscine Gallin

Non accessible aux personnes à mobilité réduite.
3, rue Gallin, 33000 BORDEAUX
05 56 86 25 01 ou 05 56 86 99 86



/// LIEUX DE BAINADES ESTIVALES

* Piscine Stéhélin

Ouverte les mois de juillet et août.
Non accessible aux personnes à mobilité réduite
217, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
33200 BORDEAUX
05 56 08 38 03

Horaires et informations sur le site :
www.bordeaux.fr
Inscriptions baignade pour les groupes : au 05 56 10 27 62

* La plage du Lac

Ouverte uniquement les mois de juillet et août
Fauteuil amphibie facilitant la mise à l'eau
Sanitaires accessibles
Ces différents services sont accessibles durant les plages horaires de surveillance, de 11h à 19h.
Boulevard Jacques Chaban-Delmas,
33520 BRUGES

/// LE HANDISPORT



De nombreuses disciplines handisport sont pratiquées par les clubs et les associations sportives. Elles disposent d'un accès aux équipements sportifs de la ville. Pour connaître les disciplines et les lieux handisports à Bordeaux : bordeaux.fr

Pour connaître les différents équipements sportifs de la ville et les disciplines handisport des clubs et associations sportives, consultez le portail bordeaux.fr et le Guide des Sports

Parmi eux :

* Le parc des sports Saint-Michel

Le parc des sports, parc végétalisé de 5 hectares, invite toute l'année à la détente et à la pratique du sport.
Gratuit et en accès libre
Quai Sainte-Croix
06 20 33 61 84, www.bordeaux.fr

Pour tous renseignements et informations
Direction Jeunesse Sport et Vie Associative
11, rue Père Louis de Jabrun
33000 BORDEAUX / 05 56 10 27 70

Contacts :

Pour connaître les sports que vous pouvez pratiquer près de chez vous, la liste des clubs ainsi que les contacts :

COMITÉ RÉGIONAL HANDISPORT D'AQUITAINE

51, rue Reignier, 33100 BORDEAUX
05 56 86 80 03 / www.handisport-aquitaine.fr

COMITÉ DÉPARTEMENTAL SPORT ADAPTÉ GIRONDE

Maison départementale des sports
153, rue David Johnston, 33000 BORDEAUX
05 56 00 99 05 / www.cd33.com

FÉDÉRATION FRANÇAISE HANDISPORT

www.handisport.org

FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTÉ

www.ffsa.asso.fr

COMITÉ DÉPARTEMENTAL HANDISPORT GIRONDE

153, rue David Johnston, 33000 BORDEAUX
05 56 48 56 59 / www.cd33.com

DIRECTION RÉGIONALE ET DÉPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS AQUITAINE

7, bd du Parc des Expositions,
33525 BRUGES Cedex
05 56 69 38 00
www.aquitaine.jeunesse-sports.gouv.fr

COMITÉ RÉGIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

Maison des sports d'Aquitaine
119 Bld du Pdt Wilson, 33200 BORDEAUX
05 57 22 42 00

LE LABEL « SPORT ET HANDICAP »

Ce label identifie l'accessibilité de la pratique sportive (équipements adaptés, projet d'accueil de l'association), la qualité de l'encadrement (adapté et qualifié) pour les personnes ayant besoin d'adaptation pour les principales déficiences (motrice, visuelle, auditive et mentale).

Les associations sportives labellisées sont répertoriées sur www.handiguide.gouv.fr



CARNET D'ADRESSES DES ASSOCIATIONS _07

/// HANDICAP MOTEUR

* **APF**
Association des Paralysés de France
30, rue Delacroix,
33200 BORDEAUX CAUDERAN
05 56 08 67 30 / www.apf.asso.fr

* **AGIMC**
Association Girondine des Infirmes
Moteurs et Cérébraux
Domaine de Bire, 33370 TRESSES
05 57 97 89 10

* **AFM**
Association Française contre les
Myopathies
12, avenue Neil Armstrong, 33700 MÉRIGNAC
05 57 92 39 50 / www.afm-france.org

* **GIHP Aquitaine**
Groupement pour l'Insertion des
personnes Handicapées Physiques
436, avenue de Verdun, 33700 MÉRIGNAC
05 56 12 39 39 / www.gihp-aquitaine.org

/// HANDICAP PSYCHIQUE

* **GARB**
Groupe des Aphasiques de la Région de
Bordeaux
67 rue Goya, 33000 BORDEAUX
05 56 01 28 37 / www.aphasie.fr

* **UNAFAM**
Union Nationale des Amis et Familles de
Malades Psychiques
40, rue du Sablonat, 33800 BORDEAUX
05 56 81 44 32 / <http://unafam33.free.fr>

/// HANDICAP VISUEL

* **Association Valentin Haüy**
14, rue de la Réole, 33800 BORDEAUX
www.avh.asso.fr

* **Association RETINA France**
36 rue Robert BALLION, 33700 MÉRIGNAC
05 56 12 34 59 ou 06 07 23 95 66
www.retina-france.asso.fr

* **Association Regards et Contrastes**
103, rue Marsan, 33 000 BORDEAUX
05 56 39 57 06 / www.regardsetcontrastes.info

* **Ecole des chiens – guides
d'aveugles**
Centre Aliénor
11, rue Joseph cugnot, 33700 MÉRIGNAC
05 56 47 85 15 / www.chiensguides-alienor.com

* **GIAA**
Groupement des Intellectuels Aveugles
et Amblyopes
14, rue de la Réole, 33800 BORDEAUX
05 56 31 48 48 / www.giaa.org

* **GIHP Aquitaine**
Groupement pour l'Insertion des
personnes Handicapées Physiques
436, avenue de Verdun, 33700 MÉRIGNAC
05 56 12 39 39 / www.gihp-aquitaine.org

* **IRSA**
Institution Régionale des Sourds et des
Aveugles
156, boulevard Wilson, 33000 BORDEAUX
05 56 44 29 51 / www.irsa.fr

* **Polyhandicaps
POLYCAP-ADEPO 33**
Association des familles et des amis de
personnes polyhandicapées
34, rue Georges Mandel, 33000 BORDEAUX
06 12 79 63 92
www.polycapadepo33.asso1901.com

* **UNADEV**
Union Nationale des Aveugles
et Déficients Visuels
12, rue de Cursol, 33000 BORDEAUX
0 811 703 300 / www.unadev.com

* **Voir ensemble**
8, rue Fontainebleau, 33440 AMBARES
05 56 24 12 42 / www.voirensemble.asso.fr

/// HANDICAP MENTAL

* **L'ADAPT Gironde**
Association de rééducation fonctionnelle
et réadaptation pour les traumatisés
crâniens
Château Rauzé
26 avenue du Rauzé, 33360 CÉNAC
05 56 20 71 65 / www.ladaptgironde.org

* **ADAPEI**
Association Départementale des Parents
et Amis des Personnes Handicapées
Mentales
11, rue Théodore Blanc, 33523 BRUGES
05 56 11 11 11 / www.adapei33.org

* **AFAG**
Association France ALZHEIMER Gironde
11, ter avenue René Cassagne, 33150 CENON
05 56 40 13 13 / www.francealzheimer.org

* **AFTC**
Association des Familles de Traumatisés
Crâniens
29, rue des sablières, 33800 BORDEAUX
05 56 91 78 99 / www.traumacranien.org

* **Autisme Gironde**
6, rue des Chevreuils,
Lot Lestrille, 33370 ARTIGUES PRÈS BORDEAUX
05 56 74 23 04 / www.autismefrance.org

* **Sésame autisme - Aquitaine**
Résidence Jean Monnet
11, rue Rémi Belleau, 33400 TALENCE
05 56 84 91 71 / www.sesame-autisme-aquitaine.fr

* **TRISOMIE 21 Gironde**
70, avenue des Pyrénées,
33140 VILLENAVE D'ORNON
05 57 99 09 80 / www.trisomie21-gironde.org

/// HANDICAP AUDITIF

* **Audition et Ecoute 33**

Association girondine des personnes atteintes de pathologies auditives
156, route de Pessac, 33170 GRADIGNAN
05 56 75 07 83
<http://audition.ecoute33.free.fr>

* **IRSA**

Institution Régionale des Sourds et des Aveugles
156, boulevard Wilson, 33000 BORDEAUX
05 56 44 29 51 / www.irsa.fr

* **Maison des Sourds**

21-23, rue de la Plate forme, 33000 BORDEAUX
05 56 39 25 09 / www.msourds33.org

* **URAPEDA**

Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficiants Auditifs
26, rue Tastet, 33000 BORDEAUX
05 56 51 81 82
<http://urapeda.aquitaine.site.voila.fr>

/// ASSOCIATIONS POUR TOUT HANDICAP

* **À hauteur d'homme**

93, rue de la Tour d'Auvergne
33200 BORDEAUX CAUDÉРАН
05 56 08 88 71 ou 05 56 08 01 59
www.ahauteurhomme.com

* **AIDES Sud Ouest**

76 rue Mandron, 33000 BORDEAUX
05 57 87 77 77 / <http://www.aides.org>

* **AMI Comité 33**

Association des Malades Invalides et Handicapés
42, rue Paul Louis Lande, 33000 BORDEAUX
05 56 31 89 66

* **ANDAR 33**

Association Nationale de Défense contre l'Arthrite Rhumatoïde
22 avenue Franklin Roosevelt
33700 MÉRIGNAC
05 56 83 48 84 / www.polyarthrite-andar.com

* **APAJH**

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés
272, boulevard du Président Wilson,
33000 BORDEAUX
05 56 01 42 90 / www.apajh.org

* **ARI**

Association pour la Réadaptation et l'Intégration
44, rue André Degain BP 60003,
33015 BORDEAUX Cedex
05 56 33 23 90 / www.ari-accompagnement.fr

* **CISSA**

Collectif inter-associatif sur la santé en Aquitaine
103ter rue Belleville, 33000 BORDEAUX
05 56 93 05 92 / www.ciss-aquitaine.org

* **CRDH TRANSADAPT**

Côte de la Garonne
Lieu dit « Carriet »
33100 LORMONT
05 57 30 65 60 / www.transadapt.org

* **Droit du piéton en gironde**

3, rue de Tausia
33800 BORDEAUX
05 56 02 66 54 / www.ddp-gironde.org

* **ESPACE 33**

Mairie de quartier de CaudéРАН
33200 BORDEAUX
05 56 08 16 86

* **FNATH**

Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés et des accidentés de la vie
69, avenue Bel Air, 33200 BORDEAUX
05 56 02 82 45 / www.fnath.org

FIÇHE D'ÉVALUATION

Merci de retourner cette fiche à la Mission Handicap

—
Mairie de Bordeaux,
33077 BORDEAUX Cedex
ou par courrier électronique à

—
cvh@mairie-bordeaux.fr

Nom, prénom _____

Adresse _____

Tél _____

Courriel _____

Organisme _____

Fonction _____

1. Que pensez-vous de la présentation générale du guide ?

Livret pratique inadapté

Mise en page claire confuse

2. Quand vous recherchez une information, la trouvez-vous ?

Très facilement Difficilement

Facilement Très difficilement

3. Que pensez-vous des informations qu'il délivre ?

Pertinentes Peu utiles

Très pertinentes Pas utiles du tout

4. Selon vous, des informations manquent-elles ?

Lesquelles ?

5. Que pensez-vous des actions municipales en matière de handicap ?

6. Avez-vous des remarques ou des propositions concrètes pour améliorer la vie au quotidien des personnes en situation de handicap ?

SITES INTERNET _08

LES DROITS :

www.impots.gouv.fr

www.mdp33.fr

www.service-public.fr

LES DÉPLACEMENTS :

www.accesplus.sncf.com

www.bordeaux.aeroport.fr

www.c-zame.com

www.gironde.pref.gouv.fr

www.infotbc.com

www.lacub.com/tramway

www.sncf.com

www.transadapt.org

www.ulyse-transport.fr

LE LOGEMENT :

www.aeras-infos.fr

www.anah.fr

www.anil.org

www.bordeaux.cci.fr

www.calcul-allocation-facile.com

www.cg33.fr

www.cilg.tm.fr

www.gihpaquitaine.free.fr

www.incite-bordeaux.fr

www.logement.gouv.fr

www.mdp33.fr

www.pacthdgironde.com

www.sfgas.fr

L'EDUCATION :

www.caf.fr

www.cned.fr

www.crous-bordeaux.fr

www.education.gouv.fr

www.ia33.ac-bordeaux.fr

www.mdp33.fr

www.msa.33.fr

www.univ-bordeaux.fr

L'EMPLOI :

www.agefih.fr

www.bordeaux.fr

www.bordeaux.cci.fr

www.capemploi.net

www.cm-bordeaux.fr

www.fiphfp.fr

www.handroit.com

www.hanploi.fr

www.handicap.hobsons.fr

www.handi-cv.com

www.mdp33.fr

www.travail-solidarite.gouv.fr

www.bordeaux.fr



Mission Handicap

33077 Bordeaux

cvh@mairie-bordeaux.fr

Ce guide est édité en Braille et en audioguide.

Édité en 2010, ce guide est susceptible d'être modifié.